

PMRA Approved Label
2021-0905
2022-12-02

GROUPES	7	3	11	FONGICIDES
---------	---	---	----	------------

Fongicide A23089

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPES ACTIFS :

Pydiflumétofène 75 g/L
Azoxystrobine 125 g/L
Difénoconazole 125 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0405 %, de la 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00056 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000185 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0405 %, de la 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,00435 % à titre d'agents de conservation.

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**



AVERTISSEMENT — POISON

N° D'HOMOLOGATION : **34616**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 – 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Peut-être fatal si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

Pour toutes activités après l'application, **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de

l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

N'appliquer que sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou le cockpit pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le difénoconazole, est toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Le pydiflumétofène, le difénoconazole et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du pydiflumétofène, du difénoconazole et de l'azoxystrobine dans les zones traitées avec ces substances au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide A23089 dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination de produit inutilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli à nouveau par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Fongicide A23089

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPES ACTIFS :

Pydiflumétofène	75 g/L
Azoxystrobine	125 g/L
Difénoconazole	125 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0405 %, de la 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00056 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000185 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0405 %, de la 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,00435 % à titre d'agents de conservation.

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**



AVERTISSEMENT — POISON

N° D'HOMOLOGATION : **34616**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Application par voie terrestre	10.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.1
Directives relatives à la pulvérisation	10.1.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.3
Application par voie aérienne.....	10.2
Directives relatives au mélange.....	10.2.1
Précautions relatives au pilote	10.2.2
Précautions relatives au produit.....	10.2.3
Directives relatives à la pulvérisation	10.2.4
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.5
Zones tampons de pulvérisation.....	10.3
Restrictions relatives aux rotations de cultures	10.4
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES	11.0
Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C).....	11.1
Mode d'emploi pour le soja	11.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Peut-être fatal si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

Pour toutes activités après l'application, **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système

fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

N'appliquer sur les cultures agricoles que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou le cockpit pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le difénoconazole, est toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Le pydiflumétofène, le difénoconazole et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du pydiflumétofène, du difénoconazole et de l'azoxystrobine dans les zones traitées avec ces substances au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide A23089 dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination de produit inutilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli à nouveau par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange

- à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide A23089 est un fongicide préventif à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux et formulé en tant que suspension concentrée (SC). Avant d'utiliser ce produit, lire toutes les directives figurant sur l'étiquette. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives suivantes.

9.1 Précautions générales relatives à l'emploi

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

À moins d'indications contraires dans le mode d'emploi pour des cultures précises, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide A23089 avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant pas aux groupes 7, 11 et 3 et homologué pour la même maladie, si disponible.

Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité. Il est recommandé de procéder à l'essai du fongicide A23089 sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.

10.0 MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

10.1 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification FINE de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Syngenta Canada inc.

10.1.1 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser le fongicide A23089 et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
6. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit ni nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent : ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par induction ou par lot.

10.1.2 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire de la part du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.1.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide A23089, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide A23089 sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.2 Application par voie aérienne

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes. Les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

10.2.1 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas,

l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : Les formulations SC peuvent être mélangées par induction ou par lot.

Respecter la séquence de mélange suivante.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide A23089.
3. Pomper la bouillie dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

REMARQUE : Le fongicide A23089 **PEUT ÊTRE** mélangé par induction ou par lot.

10.2.2 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement lorsque les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, sont présentes. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS appliquer de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive jusqu'à un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées doivent être respectées.

10.2.3 Précautions relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturaux à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec A23089 doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et

d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur la gestion de la résistance**).

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-964-3682. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

10.2.4 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 50 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne ou grosse (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.2.5 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide A23089, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide A23089 sécher dans l'équipement d'application.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Graines sèches de légumineuses (SGC 6C) soja		4	1	1
Voie aérienne	Graines sèches de légumineuses (SGC 6C) soja	Avion	15	1	15
		Hélicoptère	10	1	15

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

10.4 Restrictions relatives aux rotations de cultures

Cultures subséquentes	Délai d'ensemencement après la dernière application
Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (SGC6C) Soja sec Céréales (orge, avoine, blé, seigle et triticale) Sous-groupe du colza (SGC 20A) Carotte Pomme de terre Betterave à sucre Légumes feuilles du genre <i>Brassica</i> (SGC 4-13B) Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (GC 5-13) Légumes-bulbes (GC 3-07) Cucurbitacées (GC 9) Légumes-fruits(GC 8-09)	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	60 jours

11.0 MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

Appliquer la dose la plus élevée et/ou utiliser l'intervalle le plus court dans des conditions de forte pression de la maladie.

Les maladies sont supprimées, sauf si l'on indique qu'elles sont réprimées.

11.1 Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses

Cultures	Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures) (sauf le soja) Cultivars de lupin récoltés secs (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Doliques (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi) Gourgane (fève des marais) (sèche) Pois chiches cultivars de pois récoltés secs (<i>Pisum</i> spp.) Lentilles Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture)
Maladie réprimée	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
Dose	1,0 L/ha
Maladies supprimées	Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Ascochyte (<i>Ascochyta</i> spp.)
Dose	1,0 L/ha
Culture	Pois (<i>Pisum</i> spp.)
Maladie supprimée	Blanc (<i>Erysiphe pisi</i>)
Dose	1,0 L/ha
Cultures	Lupins (<i>Lupinus</i> spp.) doliques (<i>Vigna</i> spp.), gourgane ou féverole (<i>Vicia</i> spp.) et pois (<i>Pisum</i> spp.)
Maladie supprimée	Pourriture noire (<i>Mycosphaerella pinodes</i>)
Dose	1,0 L/ha
Cultures	Lupins (<i>Lupinus</i> spp.) doliques (<i>Vigna</i> spp.), gourgane ou féverole (<i>Vicia</i> spp.), pois (<i>Pisum</i> spp.)
Maladie supprimée	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
Dose	1,0 L/ha

Moment du traitement/directives	<p>Pour le blanc, effectuer la première application au stade de développement R1 à R3, ou lorsqu'il y a un niveau de maladie de 5 % dans le champ. Une deuxième application peut être effectuée 14 jours après la première application, lorsque la pression de la maladie est élevée ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont propices au développement ou au déplacement de la maladie.</p> <p>Pour toutes les autres maladies, appliquer au début de la floraison ou avant l'établissement de la maladie. À l'exception de la rouille du soja, qui a un intervalle de réapplication de 14 jours, une deuxième application peut être effectuée 10 à 14 jours après la première application, lorsque la pression de la maladie est élevée ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont propices au développement ou au déplacement de</p>
--	---

	<p>la maladie. Utiliser l'intervalle d'application le plus court dans des conditions de forte pression d'infection, sur des variétés très sensibles ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
Nombre maximal de traitements consécutifs	<p>Effectuer deux traitements, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3, si disponible.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>NE PAS effectuer plus d'une application sur les fanes et le foin de pois secs.</p>
Quantité maximale de produit par saison	2,0 L/ha
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte des haricots. Les fanes et le foin de pois secs peuvent servir à alimenter les animaux ou être récoltés 14 jours après un traitement.
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer au-delà du stade de pleine floraison, 50 % des fleurs ouvertes (BBCH 65). 2. Certaines espèces du groupe des légumineuses n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité. Il est recommandé de procéder à l'essai du fongicide A23089 sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu. Cette mise en garde s'applique particulièrement dans le cas des haricots secs. 3. Le fongicide A23089 est plus efficace lorsqu'il a eu le temps de sécher avant la pluie. 	

11.2 Mode d'emploi pour le soja

Culture	Soja
Maladies supprimées	<p>Blanc (<i>Microsphaeria diffusa</i>)</p> <p>Cercosporose (<i>Cercospora sojina</i>)</p> <p>Anthraxnose (<i>Colletotrichum truncatum</i>)</p> <p>Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)</p> <p>Tache cercosporéenne (<i>Cercospora kikuchii</i>)</p>
Dose	1,0 L/ha
Maladie réprimée	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
Dose	1,0 L/ha
Moment du traitement/directives	<p>Effectuer un premier traitement dès le premier signe de maladie.</p> <p>Pour l'anthraxnose, la première application doit être effectuée avant l'établissement de la maladie et au plus tard au début de la floraison.</p> <p>Pour les maladies cercosporéennes, rouille du soja et le blanc, effectuer le premier traitement entre les stades de développement R1 et R3 ou lorsqu'il y a 5 % d'incidence de maladie dans le champ.</p> <p>Pour la moisissure blanche, la première application doit être effectuée avant l'établissement de la maladie et au plus tard au début de la floraison.</p>

	<p>Un deuxième traitement peut être effectué après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie. Un intervalle de réapplication de 14 jours pour le blanc, la tache cercosporéenne et la rouille du soja. Un intervalle de réapplication de 10 à 14 jours pour l'anthracnose et la moisissure blanche. Un intervalle de réapplication de 7 à 14 jours pour la cercosporiose.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
Nombre maximal de traitements consécutifs	<p>Effectuer deux traitements, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3, si disponible.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p>
Quantité maximale de produit par saison	2,0 L/ha
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte des fèves. NE PAS donner de fourrage de soja, de foin et d'ensilage au bétail.

11.3

12 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide A23089, contient des fongicides des groupes 7, 11 et 3, de la catégorie des inhibiteurs du succinate déshydrogénase [SDHI], agissant comme inhibiteurs du site Qo (Quinone outside) au sein du système de transport des électrons (Qol) ainsi que comme inhibiteurs de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au pydiflumétofène et aux autres fongicides des groupes 7, 11 et 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance devraient être suivies.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide A23089 ou d'autres fongicides des groupes 7, 11 et 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer des doses plus faibles que celles qui sont indiquées sur l'étiquette.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes cibles.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en cas de baisse possible de la sensibilité au fongicide A23089 chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur la gestion de la résistance aux pesticides et la lutte intégrée dans une culture donnée ou pour des agents pathogènes particuliers.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

Limites relatives à l'application et délais d'attente avant la récolte

Culture*	Dose maximale de produit/ha/traitement (L/ha)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)	Total maximum (L/ha/saison)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)
Graines sèches de légumineuses	1,0	10 à 14	2,0	30
Pois secs récoltés pour le foin et fanes	1,0	S.O.	1,0	14
Soja	1,0	7	2,0	30

*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.